

# QUE FAIRE ? QUI CROIRE ? LES PARLEMENTAIRES CANADIENS FACE À L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE DANS LES RÉPUBLIQUES BALTES (JANVIER 1991)

Félix LeBlanc-Savoie

*Face à l'intervention des troupes soviétiques dans les républiques baltes les 13 et 20 janvier 1991, les parlementaires canadiens siégeant à la Chambre des communes tiennent un débat d'urgence sur la question. Voulant contribuer au champ d'étude de l'histoire parlementaire, le présent article propose une analyse de débat pour identifier leurs réactions face à ces événements. Les députés ont assisté auparavant à une amélioration certaine des relations entre le Canada et l'Union soviétique, mais la question des nationalismes au sein de l'URSS (en particulier chez les peuples baltes) reste une contrainte pour eux dans cette évolution. La tournure tragique que prend la situation des peuples baltes apparaît immédiatement comme un point de non-retour chez les députés. De cette prise de conscience découle une vive méfiance envers le gouvernement soviétique et plusieurs interrogations au sujet du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev. Enfin, les parlementaires se veulent aussi conseillers auprès du gouvernement de Brian Mulroney pour l'élaboration de la réponse diplomatique du Canada face à cette intervention. Leur méfiance envers le gouvernement soviétique les conseille d'appuyer de façon visible les républiques baltes et de rappeler Moscou à ses obligations internationales.*

Depuis quelques années, la politique révisionniste de l'actuelle Fédération de Russie peut nous rappeler les heures les plus critiques de la guerre froide. Plusieurs y voient aussi le spectre de l'Union soviétique, disparue le 25 décembre 1991. Toutefois, si nous retournons 25 ans en arrière, les déclarations de l'époque nous renvoient à une tout autre image. Les dirigeants de cette période ont devant

eux une URSS (Union des républiques socialistes soviétiques) sur la voie de réformes économiques et politiques profondes menées par Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Parti communiste et président de l'Union soviétique. Il conduit d'ambitieuses réformes sur le plan intérieur, mais aussi un changement de paradigme de la politique étrangère de la superpuissance socialiste<sup>1</sup>. Ces réformes valent au dirigeant soviétique une image très favorable à l'Ouest et l'amitié de plusieurs dirigeants occidentaux. Cette réputation résiste aux premiers ratés de ses projets, la *perestroïka*<sup>2</sup> et la *glasnost*<sup>3</sup>, et aux premières manifestations de nationalisme qui ont lieu dans plusieurs républiques de l'Union.

La notoriété de Gorbatchev comme dirigeant réformateur va être mise à l'épreuve au début du mois de janvier 1991. À la stupeur des dirigeants occidentaux et est-européens, l'armée soviétique intervient brutalement dans les républiques baltes, qui revendiquent leur indépendance. Cette intervention est dénoncée par ces mêmes dirigeants, en particulier par le gouvernement canadien, dirigé à l'époque par le progressiste-conservateur Brian Mulroney. Cette dénonciation vient du gouvernement, mais également des parlementaires canadiens qui siègent à la Chambre des communes. Ceux-ci, correctement informés, veulent contribuer au débat.

À cette occasion, les parlementaires sont amenés à débattre de la politique extérieure du Canada. Jusqu'à récemment, leur contribution a été peu étudiée par les chercheurs. Brian Bow et David Black ont identifié quelques raisons à ce désintérêt : les questions de politique étrangère sont rarement un enjeu électoral, l'existence d'un consensus à ce sujet entre les deux grands partis de gouverne-

- 
1. Pour plus de détails, en particulier sur la place de l'Europe dans cette politique, voir LÉVESQUE, Jacques. *1989 la fin d'un empire : l'URSS et la libération de l'Europe de l'Est*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995, p. 29-72.
  2. Souvent traduit en français par le terme « restructuration », ce mot désigne les réformes menées par Mikhaïl Gorbatchev pour libéraliser le système économique soviétique.
  3. Traduit par le terme « transparence », ce mot désigne la levée des obstacles à la liberté de parole en Union soviétique. Elle doit accompagner la *perestroïka* en mettant en lumière les ratés de l'économie soviétique.

ment (les libéraux et les progressistes-conservateurs) et la géographie qui isole le Canada de plusieurs enjeux internationaux<sup>4</sup>. Gerald J. Schmitz ajoute à ces facteurs l'écart qui semble exister entre la théorie et la pratique au sujet du concept de suprématie du Parlement<sup>5</sup>. Il faut aussi mentionner la contribution de John English : les députés qui siègent à la Chambre des communes ont un emploi du temps qui ne leur permet pas de s'investir entièrement dans ces questions<sup>6</sup>. À ces considérations il faut ajouter la concurrence institutionnelle. Dans leur ouvrage, Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin replacent le Parlement dans l'architecture institutionnelle canadienne. Il doit côtoyer le premier ministre, le cabinet et les fonctionnaires des Affaires étrangères<sup>7</sup>. John Kirton, de son côté, rappelle que le Parlement doit aussi composer avec des acteurs extérieurs à l'État canadien : les gouvernements provinciaux, le monde des affaires, les syndicats, les groupes d'intérêt, le monde du savoir, les médias et l'opinion publique. Par contre, Kirton s'est penché sur les thèmes récurrents parmi les deux principaux partis politiques en matière de politique étrangère, comme l'importance du commerce et celle des droits de l'homme et la place qu'occupe l'URSS dans la politique étrangère canadienne<sup>8</sup>. Brian Bow a procédé au même exercice, cette fois en ce qui concerne les politiques de défense, où il note l'existence d'un consensus entre libéraux et progressistes-conservateurs au sujet des postulats de base de la politique de défense canadienne, dont la reconnaissance de l'URSS comme « menace principale » et une continuité dans leurs

- 
4. Brian Bow et David Black, « Does Politics Stop at the Water's Edge in Canada? Party and Partisanship in Canadian Foreign Policy », *International Journal*, vol. 64, n° 1 (hiver 2008/2009), p. 7-19.
  5. Gerald J. Schmitz, « Les livres blancs sur la politique étrangère et le rôle du Parlement du Canada. Un paradoxe qui n'est cependant pas sans potentiel », *Études internationales*, vol. 37, n° 1 (2006), p. 91-94.
  6. John English, « The Member of Parliament and Foreign Policy ». Duane Bratt et Christopher Kukuha (dir.), *Readings in Canadian Foreign Policy: Classic Debates and New Ideas*. 2<sup>e</sup> éd. Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 228-235.
  7. Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec* (traduction et adaptation de la 3<sup>e</sup> édition), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.
  8. John Kirton, *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Thompson Nelson, 2007, p. 227-242.

politiques de défense, où le degré d'intensité de la guerre froide est le facteur principal<sup>9</sup>. Paul Gecelovsky et Christopher Kukucha l'ont également détaillé pour la politique commerciale du Canada, où l'enjeu principal est la place qu'occupe le partenaire américain dans ses échanges commerciaux : alors que le libéral Pierre Elliot Trudeau cherche des « contrepoids » à la prépondérance américaine (dont l'Europe et le Japon), le progressiste-conservateur Brian Mulroney fait des États-Unis un partenaire commercial de premier plan<sup>10</sup>.

Le présent texte se veut donc une contribution à ce champ de recherche en procédant à une étude de cas : celui de la réaction des parlementaires canadiens siégeant à la Chambre des communes face à l'intervention des troupes soviétiques dans les républiques baltes. Celle-ci s'appuie principalement sur l'analyse de leurs discours prononcés à ce sujet lors d'un débat d'urgence tenu à la Chambre des communes le soir du 21 janvier 1991. Le texte de ces interventions est consigné dans le procès-verbal des travaux de la Chambre des communes<sup>11</sup>. L'étude se fera en trois parties. La première partie sera consacrée à un bref historique des relations canado-soviétiques depuis 1945, avec un accent particulier sur les mandats de Brian Mulroney à titre de premier ministre. La seconde partie portera sur les événements de janvier 1991 et sur l'importance de la question des républiques baltes en Union soviétique et au Canada. La troisième et dernière partie se penchera sur l'analyse du débat d'urgence du 21 janvier 1991, et les questions principales : qui s'exprime et pourquoi ? Quels sont les thèmes évoqués dans leurs interventions ?

- 
9. Brian Bow, « Parties and Partisanship in Canadian Defence Policy », *International Journal*, vol. 64, n° 1 (hiver 2008/2009), p. 67-88.
  10. Paul Gecelovsky et Christopher Kukucha, « Much Ado About Parties : Conservative and Liberal Approaches to Canada's Trade Policy with the United States », *International Journal*, vol. 64, n° 1 (hiver 2008/2009), p. 29-45.
  11. *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. XIII, 21 janvier 1991, p. 17524-17556.

## LE CANADA ET L'UNION SOVIÉTIQUE DEPUIS 1945

### 1945-1984 : de Louis Saint-Laurent à Pierre Elliot Trudeau

Au moment où les parlementaires débattent des événements, les relations entre le Canada et l'Union soviétique ont atteint un niveau d'activité inédit depuis le début du mandat de Brian Mulroney comme premier ministre et, plus largement, depuis le début de la guerre froide. Les contacts entre le Canada et l'Union soviétique sont réguliers, mais ils sont loin d'égaliser ceux entre Ottawa et Washington. Ce sont essentiellement des rencontres entre diplomates et fonctionnaires des deux pays, entrecoupés par deux sommets entre des dirigeants canadiens et soviétiques. Le premier survient en 1955, avec la visite officielle de Lester B. Pearson à Moscou comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Effectuée à la faveur de l'idée de « coexistence pacifique » promue par Nikita Khrouchtchev, cette visite se conclut par deux accords. Le Canada accorde à l'Union soviétique la clause de la nation la plus favorisée dans le cadre de ses relations commerciales avec la puissance communiste et un contrat de livraison de blé canadien à destination de l'URSS est signé<sup>12</sup>. Celui-ci, renouvelé à plusieurs reprises, va constituer l'essentiel des relations commerciales canado-soviétiques. Le second sommet a lieu en 1971 avec la visite officielle de Pierre Elliot Trudeau comme premier ministre du Canada qui cherche à diversifier les champs d'activité de la diplomatie canadienne. À l'occasion de ce sommet, plusieurs accords de coopération dans les domaines des sciences, de la culture et de l'éducation ainsi qu'un protocole de consultation entre les deux pays sont conclus<sup>13</sup>.

Par contre, ces liens entre l'Union soviétique et le Canada n'ont jamais entamé l'attachement de ce dernier pour les valeurs occidentales et à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord),

12. Il porte sur la livraison en trois ans de 1,5 million de tonnes de blé aux cours des prix mondiaux de 1955. Quant à la clause de la nation la plus favorisée, elle est accordée pour la durée du contrat. Jamie Glazov, *Canadian Policy toward Khrushchev's Soviet Union*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 40-51.

13. J.L. Granatstein et Robert Bothwell, *Pirouette : Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 193-196.

alliance militaire dirigée contre l'URSS, à laquelle le Canada participe depuis sa création en 1949. La politique étrangère canadienne se réfère principalement à l'internationalisme libéral. Elle s'appuie sur les intérêts particuliers du Canada et sur des valeurs vues comme universelles, inspirées du libéralisme politique : la paix, la liberté, la justice et la démocratie. Les moyens privilégiés pour promouvoir ces valeurs s'inspirent également de cette philosophie politique : primauté du droit, promotion des échanges économiques et importance des institutions comme mécanisme de gouvernance et de résolution des conflits<sup>14</sup>. Cet attachement aux valeurs libérales et sa solidarité envers les membres de l'OTAN se sont vérifiés à plusieurs reprises au cours de la guerre froide, en particulier devant les interventions soviétiques en Hongrie en 1956<sup>15</sup>, en Tchécoslovaquie en 1968 et, dans une moindre mesure, en Pologne en 1981<sup>16</sup>. Les gouvernements canadiens de cette époque critiquent également le non-respect des droits de la personne et les interférences soviétiques dans le processus de réunification des familles, en particulier durant les négociations autour de l'Acte final d'Helsinki, adopté durant la première CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) en 1975<sup>17</sup>. Enfin, il faut inclure dans cette liste

---

14. Nossal, Roussel et Paquin, *op. cit.*, p. 256-257.

15. À cette occasion, Pearson a lancé depuis la tribune de l'ONU une condamnation sans appel de l'intervention soviétique. Par contre, il a pesé ses mots en refusant de parler de « libération » de la Hongrie. Il voulait ainsi éviter de donner de faux espoirs aux Hongrois au sujet des capacités de l'Occident, alors que la crise du canal de Suez (opposant l'Égypte du colonel Nasser à une coalition anglo-franco-Israélienne au sujet de la nationalisation de ce canal par l'Égypte) est encore d'actualité. Glazov, *op. cit.*, p. 61-65.

16. La résolution amenée devant le Conseil de sécurité de l'ONU (à laquelle l'URSS a opposé son veto) qui condamne l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie est l'œuvre de l'ambassadeur canadien aux Nations Unies, George Ignatieff. Par contre, autant Trudeau que Mitchell Sharp (son secrétaire d'État aux Affaires extérieures) considéraient comme un moindre mal que la Tchécoslovaquie reste un satellite soviétique stabilisé que d'avoir affaire à l'instabilité. Au sujet de la Pologne, le Canada n'a joué qu'un rôle mineur dans ces événements. Granatstein et Bothwell, *op. cit.*, p. 190-191 et 200.

17. L'idée d'une conférence sur la sécurité en Europe est une idée soviétique. Moscou comptait notamment sur le soutien du Canada à une telle conférence. Bien que l'Union soviétique ait obtenu avec l'Acte final d'Helsinki la reconnaissance des frontières issues de la Seconde Guerre mondiale, la CSCE a aussi eu un effet col-

l'invasion de l'Afghanistan par les forces armées soviétiques en décembre 1979<sup>18</sup>.

### 1984 — janvier 1991 : les mandats de Brian Mulroney

Lorsque Brian Mulroney remporte les élections législatives de 1984 à la tête du Parti progressiste-conservateur, il s'est assigné comme principal objectif en matière de politique étrangère le rétablissement rapide de bonnes relations avec les États-Unis. Comme chef de l'opposition, il a critiqué la politique étrangère de Pierre Elliot Trudeau, jugeant que ses démarches de diversification ont porté atteinte aux relations canado-américaines. Brian Mulroney vise en particulier « l'initiative de paix » pilotée par le premier ministre Trudeau<sup>19</sup>. Ce rapprochement vers l'administration de Ronald Reagan n'a toutefois pas empêché le gouvernement Mulroney de prendre acte de l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev à la tête de l'Union soviétique en mars 1985. Jusqu'en 1989, les relations avec l'URSS

---

latéral sur l'URSS. Il a dû accepter des concessions sur les droits de la personne et le processus de réunification des familles, dans une perspective de libre circulation des idées et des personnes et de respect des droits de l'homme. De plus, ces concessions ont été le fait des diplomates canadiens et danois, qui ont talonné de très près les diplomates soviétiques à ces sujets. *Ibid.*, p. 197-198.

18. La réponse canadienne a été, selon Leigh Sarty, plus appuyée que les précédentes. Joe Clark, alors premier ministre, annonce le 11 janvier 1980 la suspension des programmes d'échange entre les deux pays, le gel d'une ligne de crédit destinée à l'URSS et le plafonnement des livraisons de blé. Il partage ainsi une politique proche de celle adoptée par le président américain Jimmy Carter, mais Sarty rappelle que le gouvernement Clark (qui était minoritaire) cherche à ce moment à être réélu. Être ferme envers l'Union soviétique est vu comme un moyen d'engranger des votes supplémentaires. Sarty, « A Rivalry Transformed... », *loc. cit.*, p. 301-302.
19. « L'initiative de paix », qui a vu le jour en septembre 1983, est le nom donné à une tournée internationale effectuée par Pierre Elliot Trudeau dans le but de réduire les tensions et chercher à rapprocher les pays des deux blocs au lendemain de la destruction du vol KAL 007. Il tente aussi, sans grand succès, de convaincre les dirigeants des grandes puissances nucléaires de tenir une conférence sur la limitation des armements. Durant sa tournée, le premier ministre Trudeau s'est arrêté dans les pays suivants : la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie, le Vatican, l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni, l'Inde (où il a rencontré les dirigeants du Commonwealth), la Chine, l'Union soviétique, les États-Unis, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Granatstein et Bothwell, *op. cit.*, p. 363-376.

suivent le même modèle décrit précédemment : des contacts réguliers entrecoupés de critiques envers l'Union soviétique. Après la dénonciation canadienne de l'intervention soviétique en Afghanistan et les événements suivant l'imposition de la loi martiale en Pologne (pour réprimer l'action de Solidarność)<sup>20</sup>, les contacts entre les deux pays sont peu à peu rétablis et les contrats de livraison de blé sont renouvelés<sup>21</sup>. Plusieurs entreprises canadiennes vont en parallèle développer leurs activités en URSS et le Canada offre son assistance à l'Union soviétique pour limiter les répercussions du tremblement de terre qui survient en Arménie en décembre 1988<sup>22</sup>.

Le retour à la normale n'empêche pas le gouvernement Mulroney de rester circonspect face aux premières déclarations de Mikhaïl Gorbatchev. Les propositions de ce dernier d'une zone dénucléarisée dans l'Arctique et de retrait unilatéral de troupes soviétiques basées en Europe de l'Est sont reçues avec scepticisme à Ottawa. Le nouveau Livre blanc sur la défense, publié en 1987, identifie toujours l'Union soviétique comme l'ennemi principal. Cette thèse est critiquée par les partis de l'opposition, qui la mette en divergence avec l'évolution de la situation en URSS et le changement de perspective dans ce domaine chez les alliés du Canada. Enfin, la lecture canadienne de la signature du traité FNI (forces nucléaires à portée intermédiaire<sup>23</sup>) est la suivante : devant une solidarité occidentale sans faille, Moscou s'est rendu à l'évidence et n'a pas eu d'autre choix que de signer le traité. Mais ce sont les questions des droits de la personne et de l'autodétermination qui susci-

---

20. Sarty, « A Rivalry Transformed... », *loc. cit.*, p. 304-305.

21. Lorsque l'accord est renouvelé une fois de plus en octobre 1986, Moscou s'engage à acheter 25 millions de tonnes de blé auprès du Canada aux cours mondiaux, la livraison se répartissant sur cinq années. La valeur totale de ce contrat s'élève à 3,75 milliards de dollars canadiens et il représente à lui seul 80 % des exportations canadiennes à destination de l'Union soviétique. André Donneur, « La politique du Canada à l'égard de l'URSS : de la rigidité à l'ouverture », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 9 (printemps 1994), p. 203.

22. Kim Richard Nossal, « The Politics of Circumspection : Canadian Policy towards the USSR, 1985 to 1991 », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 9 (printemps 1994), p. 26-27.

23. Signé en 1988 entre les États-Unis et l'Union soviétique, le traité prévoit l'élimination des fusées nucléaires de portée intermédiaire.

tent le plus de critiques<sup>24</sup>. Plusieurs ministres et députés supportent les revendications des diasporas originaires de l'URSS (en particulier les communautés balte, ukrainienne et arménienne) et d'Europe de l'Est et participent à leurs manifestations. Ces diasporas sont aussi actives et sollicitent le gouvernement canadien pour que celui-ci rappelle à l'Union soviétique ses obligations en la matière<sup>25</sup>.

À partir de 1989, le ton change. Le premier ministre Brian Mulroney et Joe Clark, son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, commentent désormais les réformes de Mikhaïl Gorbatchev en termes fort positifs. Ce changement de ton est le prélude à une réévaluation complète des relations canado-soviétiques, achevée lors de la visite officielle de MM. Mulroney et Clark en URSS à la fin novembre 1989. En plus des nouveaux accords de coopération et de la déclaration politique signés par les deux pays, Brian Mulroney promet à Mikhaïl Gorbatchev la médiation du Canada entre Moscou et les pays du G-7 et la coopération canadienne à une possible adhésion de l'Union soviétique au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Au cours de l'année 1990, le Canada accorde une aide technique et financière qui se matérialise sous la forme de prêts, de coentreprises et de consultants envoyés en Union soviétique. Ottawa va aussi soutenir l'initiative de la France de créer la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), pour supporter les pays d'Europe de l'Est et l'Union soviétique dans leurs réformes économiques<sup>26</sup>. Si ce nouvel esprit de coopération entre Ottawa et Moscou est salué par les parlementaires (et aussi par plusieurs journalistes et fonctionnaires des Affaires extérieures<sup>27</sup>), il reste un point important de désaccord : la question des nationalités en URSS. La question est importante, mais délicate à approcher, autant pour Moscou que pour Ottawa.

---

24. *Ibid.*, p. 27-30.

25. Roy Norton, « Ethnic Groups and Conservative Foreign Policy », dans Nelson Michaud et Kim Richard Nossal (dir.), *Diplomatic Departures : The Conservative Era in Canadian Foreign Policy, 1984-1993*, Vancouver, UBC Press, 2001, p. 242-249.

26. Nossal, *loc. cit.*, p. 30-33.

27. *Ibid.*, p. 30.

## LES RÉPUBLIQUES BALTES : SUJET SENSIBLE POUR MOSCOU ET OTTAWA

En Union soviétique, l'enjeu du statut des républiques baltes au sein de l'Union est redevenu d'actualité à la faveur de la *glasnost*. Mikhaïl Gorbatchev a appelé les intellectuels du pays à remplir « les blancs de l'histoire » de l'URSS et à réviser l'héritage de Lénine et de Staline<sup>28</sup>. Les historiens ont donc remis sur la table la question du pacte Molotov-Ribbentrop. Cet accord, signé peu avant le début de la Seconde Guerre mondiale, lie l'Allemagne nazie et l'Union soviétique par un pacte de non-agression. À ce traité est annexé un protocole secret définissant leurs sphères d'influence en Europe de l'Est. Celle de Moscou comprend les pays baltes alors indépendants, qui vont être envahis puis annexés en 1940<sup>29</sup>. Pour Gorbatchev, admettre le caractère secret de ce protocole et sa contradiction avec l'histoire officielle, selon laquelle les États baltes ont volontairement rejoint l'URSS par ferveur révolutionnaire, équivaut à remettre en question l'intégrité de l'Union<sup>30</sup>. Cette reconnaissance risque aussi d'alimenter les aspirations indépendantistes de ces peuples. Les tergiversations du gouvernement soviétique à ce sujet, sa méconnaissance profonde du fait national dans cette région et les succès électoraux des nationalistes baltes lors des premières élections libres tenues au printemps 1989 (au niveau fédéral) et en février 1990 (au niveau local) vont accélérer le cours des événements. Devant ces constatations, la Lituanie va être la première république à déclarer son indépendance, une déclaration qui a lieu le 11 mars 1990. Cet exemple alimente d'autres manifestations nationalistes ailleurs en Union soviétique, à commencer par l'Estonie et la Lettonie. Admettre le bien-fondé de certaines de ces revendications va provoquer, selon Gorbatchev, un effet de

---

28. Hélène Carrère d'Encausse, *Six années qui ont changé le monde : 1985-1991, la chute de l'Empire soviétique*, Paris, Fayard, 2015, p. 60-62.

29. Andreï Kozovoï, *La chute de l'Union soviétique, 1982-1991*, Paris, Tallandier, 2011, p. 156-157 et 187-189.

30. Carrère d'Encausse, *op. cit.*, p. 60-62.

contagion qui va menacer l'intégrité de l'URSS. Cette perspective inquiète ce partisan de l'intégrité totale de l'Union<sup>31</sup>.

La situation des républiques baltes est aussi un enjeu pour les gouvernements canadiens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Sur le plan diplomatique, le Canada, comme plusieurs autres pays occidentaux, n'a jamais reconnu l'incorporation *de jure* des pays baltes au sein de l'URSS<sup>32</sup>. Par contre, il reconnaît la réalité du terrain. Par exemple, au lendemain de la déclaration d'indépendance de la Lituanie, la Chambre des communes adopte une motion reconnaissant cette déclaration. Joe Clark a aussitôt appuyé cette déclaration. Par contre, la motion n'a pas été suivie d'actions concrètes, outre le fait d'accueillir (en tant que parlementaire) la vice-première ministre de Lituanie Kasimira Pruskiene. Un diplomate canadien a alors expliqué que les sanctions ne seraient pas une action « constructive » dans la perspective du règlement de cette question. L'enjeu se présente ensuite sous l'aspect électoral, les diasporas balte et ukrainienne représentant un certain potentiel à cet égard. Certains chercheurs ont même avancé le souci des progressistes-conservateurs de s'attacher ces clientèles comme facteur ayant retardé une nouvelle appréciation de la situation en Union soviétique<sup>33</sup>. Aussi, les diasporas nommées ci-dessus sont actives politiquement. Des ministres et des députés les représentent, entre autres par l'intermédiaire du Groupe parlementaire canadien pour les peuples baltes<sup>34</sup>. Ceux-ci saluent tout de même l'évolution générale de la situation en URSS. Enfin, il y a un aspect de politique intérieure à ne pas oublier. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, au moment de l'intervention soviétique, traversent la période de l'échec de l'accord du lac Meech. Cet échec a donné un nouveau souffle au mouvement indépendantiste québécois. La réponse canadienne aux manifestations nationalistes

31. Kristina Spohr Readman, « Between Political Rhetoric and *Realpolitik* Calculations: Western Diplomacy and the Baltic Independence Struggle in the Cold War Endgame », *Cold War History*, vol. 6, n° 1 (février 2006), p. 3-13.

32. *Ibid.*, p. 7-8.

33. Nossal, *loc. cit.*, p. 35-36 et 38. Rappelons aussi la précision de Leigh Sarty à propos de la campagne électorale de 1980. Sarty, « A Rivalry Transformed... », *loc. cit.*, p. 301-302.

34. Norton, *loc. cit.*, p. 246.

au sein de l'Union soviétique et d'autres fédérations a d'ordinaire été élaborée en gardant à l'esprit l'existence du débat concernant l'indépendance du Québec<sup>35</sup>.

## LE DÉBAT DU 21 JANVIER 1991

### L'élément déclencheur et les réactions initiales

Les républiques baltes vont de nouveau être dans l'actualité internationale au début du mois de janvier 1991, alors que les regards du monde entier sont tournés vers le Moyen-Orient. La crise provoquée par l'annexion du Koweït par Saddam Hussein est sur le point d'éclater en guerre ouverte. Le 13 janvier, des unités de parachutistes et des unités du ministère de l'Intérieur et du KGB (Comité d'État à la sécurité) prennent d'assaut la ville de Vilnius, capitale de la Lituanie, dont plusieurs bâtiments du gouvernement républicain. Les troupes soviétiques vont récidiver avec les mêmes méthodes le 20 janvier, cette fois-ci à Riga, capitale de la Lettonie. Le bilan final de ces deux interventions s'élève à vingt morts et cinq cents blessés parmi la population civile<sup>36</sup>. L'intervention provoque un tollé au plan international et entame brutalement les bénéfiques politiques que Mikhaïl Gorbatchev a acquis dans les pays occidentaux. Leur réaction est à l'image de celle des États-Unis : condamner sans appel et menacer de suspendre les programmes d'assistance destinés à l'Union soviétique. La menace est potentiellement efficace dans la mesure où les réformes économiques du président soviétique s'enlisent et il compte sur l'aide occidentale pour mener la transition vers une économie de marché. En URSS même, le soutien qu'apporte Boris Eltsine aux autorités lituaniennes fait grand bruit et selon Kristina Spohr Readman, professeur d'histoire internationale de l'Allemagne à la *London School of Economics and Political Science*, la prise de position d'Eltsine a dissuadé Mikhaïl Gorbatchev et ses proches collaborateurs de poursuivre cette politique de fermeté<sup>37</sup>.

---

35. Nossal, *loc. cit.*, p. 37. Il faut préciser que l'attention portée par Ottawa à la réaction du mouvement souverainiste au Québec est plus visible durant les débats qui entourent l'indépendance de l'Ukraine.

36. Kozovoï, *op. cit.*, p. 247-248.

37. Readman, *loc. cit.*, p. 26-27.

Le gouvernement Mulroney va lui aussi se faire entendre sur cette affaire. Le 13 janvier, jour de l'intervention à Vilnius, Brian Mulroney envoie une lettre au président Gorbatchev dans laquelle il l'avertit des conséquences de ces événements sur les relations canado-soviétiques :

Le Canada revoit actuellement ses offres d'aide technique à votre pays et les nouvelles marges de crédit pour l'achat de produits alimentaires. L'évolution de la situation dans les États baltes aura aussi des incidences sur les accords conclus pendant la visite de M. Clark à Moscou et à l'occasion des entretiens que nous avons eus lors du Sommet de la CSCE à Paris. Je dois insister sur le fait que toute escalade de ce conflit aura de graves conséquences sur nos relations.<sup>38</sup>

L'avertissement du premier ministre prend effet le lendemain : un communiqué du ministère des Affaires étrangères annonce la suspension d'une ligne de crédit de cent cinquante millions de dollars accordée au gouvernement soviétique en novembre 1990 et la révision des programmes d'assistance. Le 15 janvier, un communiqué du cabinet du premier ministre réitère la condamnation canadienne et les sanctions adoptées<sup>39</sup>.

Pendant que les fonctionnaires des Affaires étrangères rédigent la réponse diplomatique du Canada, les députés de la Chambre des communes sont aussi à la manœuvre. Le 15 janvier, premier jour des travaux parlementaires, Joe Clark dépose une motion appuyée par le député libéral Jesse Flis et le député néo-démocrate Bill Blaikie. Approuvée à l'unanimité par les députés, la motion déclare, dans un langage sans concession :

38. Joe Clark a produit cette lettre pendant le débat qui est à l'étude. *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. XIII, 21 janvier 1991, p. 17532.

39. Manon Tessier, « Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec », *Études internationales*, vol. 22, n<sup>o</sup> 2 (juin 1991), p. 399-400. Cette rubrique, publiée à chaque numéro de la revue à cette époque, offre un résumé de la politique étrangère canadienne et québécoise au cours du trimestre précédent. Ces résumés se rapportent aux articles de journaux canadiens et québécois et aux documents gouvernementaux. Dans ce cas-ci, il s'agit des *Communiqués* n<sup>o</sup> 4, n<sup>o</sup> 9 et n<sup>o</sup> 17 et du *Discours* n<sup>o</sup> 91/04 du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le *Communiqué* du 21 janvier 1991 du Cabinet du premier ministre. Mme Tessier cite également les éditions du 14 janvier 1991 du *Globe and Mail* et du *Devoir*.

Il est résolu

- Que la Chambre condamne la brutale et inacceptable répression en Lituanie, et demande au président Gorbatchev ainsi qu'au gouvernement soviétique de s'abstenir de tout nouveau recours à la force envers les peuples et les gouvernements démocratiquement élus de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie.
- Cette Chambre demande à l'URSS de respecter ses obligations en vertu des accords d'Helsinki et de la Charte de Paris, et de trouver des solutions respectant les droits et les libertés fondamentaux.
- Reconnaissant la politique du gouvernement canadien de ne pas reconnaître juridiquement l'annexion des États baltes, cette Chambre réitère sa résolution de mars 1990<sup>40</sup> et continue d'appuyer le droit des peuples Baltes de définir leur avenir<sup>41</sup>.

Le lendemain, Jesse Flis, appuyé par le député libéral Paul Martin et le député indépendant David Kilgour, demande au président de la Chambre des communes un ajournement de ses travaux afin que les députés puissent à leur tour se pencher sur ces événements<sup>42</sup>. L'idée va être appuyée par les leaders parlementaires des partis politiques qui siègent aux Communes, mais les procédures parlementaires et l'ordre du jour de ses travaux (où l'on y trouve à ce moment les questions de l'invasion du Koweït et les troubles en Yougoslavie) repoussent la tenue du débat au 21 janvier 1991, lors de l'ajournement. Rappelons que les troupes soviétiques sont entrées à Riga la veille.

---

40. Déposée le 12 mars 1990 par Jesse Flis et adoptée sans opposition, la résolution déclare : « *Que la Chambre des communes reconnaisse le droit légitime du peuple lituanien, exprimé par ses élus le 11 mars, de déclarer l'indépendance de la République de Lituanie.* » *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. VII, 12 mars 1990, p. 9088.

41. *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. XIII, 15 janvier 1991, p. 16983-16984.

42. *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. XIII, 16 janvier 1991, p. 17 123.

## Les intervenants

Le débat qui se déroule ce soir-là prend une forme particulière. Au lieu d'être un débat habituel, où le gouvernement doit répondre aux questions de l'opposition concernant ses politiques (comme nous pouvons le voir à l'occasion de la période des questions), le débat consiste plutôt en une suite de déclarations faites l'une après l'autre, sans échanges et sans votes. Le sujet transcende les lignes partisans, comme le montre le tableau 1.

**Tableau 1**  
**Présentation des parlementaires qui ont pris la parole**  
**lors du débat d'urgence du 21 janvier 1991,**  
**classés dans l'ordre dans lequel ils se sont exprimés**

Député(e)	Fonction parlementaire/ ministérielle	Parti politique (et circonscription)
Jesse Flis	Porte-parole adjoint de l'Opposition aux Affaires extérieures	Parti libéral (Parkdale — High Park)
Alex Kindy	Député	Parti progressiste-conservateur (Calgary-Nord-Est)
Joe Clark	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	Parti progressiste-conservateur (Yellowhead)
Bill Blaikie	Porte-parole aux Finances, au Revenu national et à la Politique fiscale	Nouveau Parti démocratique (Winnipeg-Transcona)
Svend J. Robinson	Porte-parole aux Affaires extérieures	Nouveau Parti démocratique (Burnaby-Kingsway)
Pauline Browes	Secrétaire parlementaire au secrétaire d'État du Canada et au ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)	Parti progressiste-conservateur (Scarborough-Centre)
Gerry Weiner	Secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)	Parti progressiste-conservateur (Pierrefonds-Dollard)
Alan Redway	Ministre d'État (Habitation)	Parti progressiste-conservateur (Don Valley-Est)

Paul Martin	Porte-parole de l'Opposition à l'Environnement	Parti libéral (LaSalle-Énard)
Dennis Mills	Porte-parole de l'Opposition au Tourisme et à la Petite entreprise	Parti libéral (Broadview-Greenwood)
Benno Friesen	Député	Parti progressiste-conservateur (Surrey — White Rock — South Langley)
Patrick Boyer	Secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures	Parti progressiste-conservateur (Etobicoke-Lakeshore)
Stan Keyes	Porte-parole adjoint de l'Opposition à l'Immigration	Parti libéral (Hamilton-Ouest)
John Manley	Porte-parole de l'Opposition aux Finances	Parti libéral (Ottawa-Sud)
Louis Plamondon	Député	Bloc Québécois (Richelieu)
Bill Attewell	Député	Parti progressiste-conservateur (Markham-Whitchurch-Stouffville)
Terry Clifford	Député	Parti progressiste-conservateur (London-Middlesex)
George Proud	Porte-parole de l'Opposition aux Anciens combattants	Parti libéral (Hillsborough)
Joe Fontana	Porte-parole adjoint de l'Opposition aux Affaires urbaines, au Logement et à la Réforme électorale	Parti libéral (London-Est)
Sources : <i>Débats de la Chambre des communes</i> , 34 <sup>e</sup> Législature, 2 <sup>e</sup> session, vol. XIII, 21 janvier 1991, p. 17 524-17 556. « PARLINFO », <i>Bibliothèque du Parlement (Parlement du Canada)</i> , <a href="https://bdp.parl.ca/parlinfo/default.aspx?Language=F">https://bdp.parl.ca/parlinfo/default.aspx?Language=F</a> (page consultée le 24 mai 2017)		

Ce tableau révèle un fait important : plusieurs parlementaires dont le domaine d'intervention assignée par leur formation politique n'est pas la politique étrangère s'expriment sur le sujet, qu'ils soient ministres ou simples députés. Ils ont pourtant été amenés à

se pencher sur la situation des républiques baltes, suivant l'une des trois catégories suivantes.

La première regroupe ceux qui exercent des fonctions ministérielles liées au domaine de la politique extérieure. En vertu du système parlementaire canadien, ce sont les députés du parti majoritaire qui forment le gouvernement. Par leurs fonctions, ces ministres et secrétaires parlementaires étudient ces dossiers, voyagent aux endroits concernés et rencontrent les principaux acteurs de ces événements. Nous pouvons ranger dans cette catégorie Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis sept ans, qui s'est entretenu avec les figures politiques du pouvoir central soviétique et des républiques baltes. De plus, quelques heures avant ce débat, il a rencontré (comme parlementaire) le vice-président de la Lettonie<sup>43</sup>. Nous pouvons aussi inclure Patrick Boyer, le secrétaire parlementaire de M. Clark. Avocat ayant beaucoup écrit sur le droit électoral et le processus des élections en démocratie, il a lui aussi voyagé beaucoup en Union soviétique et il était avec son ministre de tutelle lorsque celui-ci a rencontré le vice-président letton<sup>44</sup>.

La deuxième catégorie regroupe ceux qui, par leurs fonctions parlementaires (porte-parole et/ou membre de comité), sont amenés à étudier les événements qui se déroulent en Europe de l'Est et en URSS. Ils ont eux aussi voyagé dans ces régions et rencontré les acteurs en question. Le cas le plus emblématique est celui de Jesse Flis, député du Parti libéral pour la circonscription de Parkdale—High Park (située dans la région de Toronto), porte-parole adjoint de l'opposition sur les questions de politique extérieure (en charge des questions est-européennes et soviétiques) et membre du Comité des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes. Il a voyagé en Europe de l'Est et en Union soviétique dans le cadre des travaux du comité et rencontré les principales figures politiques des républiques baltes. Nous pouvons aussi inclure Svend J. Robinson, porte-parole du Nouveau Parti démocratique aux Affaires étrangères. Il faut préciser qu'au moment du

43. *Débats de la Chambre des communes*, 34<sup>e</sup> Législature, 2<sup>e</sup> session, vol. XIII, 21 janvier 1991, p. 17 529.

44. *Ibid.*, p. 17 546.

débat, il n'occupe la fonction que depuis quatre mois, tenue auparavant par Bill Blaikie. Ce dernier a occupé le poste entre 1987 et septembre 1990, et il a été actif dans les débats concernant l'Europe de l'Est et l'Union soviétique.

La troisième catégorie, qui regroupe la majorité des intervenants, inclut les députés qui représentent des membres des communautés baltes. Certains d'entre eux ont des contacts privilégiés avec des représentants de cette communauté : Alan Redway, député progressiste-conservateur de Don Valley-Est et ministre d'État à l'Habitation, décrit l'importance de la communauté balte dans sa circonscription en ces termes :

Comme c'est le cas de la plupart des députés, ma circonscription compte beaucoup d'électeurs originaires des États baltes, et j'ai beaucoup d'amis personnels qui viennent de cette région. Il y a un centre culturel canado-letton dans ma circonscription. J'ai beaucoup d'amis personnels et il y a beaucoup d'électeurs qui sont liés à ce centre. Il y a aussi la maison de l'Estonie, juste à la limite de ma circonscription<sup>45</sup>.

Plusieurs autres députés vont mentionner des situations de ce type dans leurs déclarations et faire référence à des lettres qu'ils ont reçues de leurs électeurs d'origine balte. Par exemple, Dennis Mills, député libéral de Broadview-Greenwood cite une lettre d'un de ses électeurs, M. Peteris Kusmanis, homme d'affaires d'origine balte et au fait de la situation, qui exhorte le gouvernement canadien à faire preuve de fermeté face à Moscou :

Les États-Unis jouent un rôle clé dans cette histoire, et Brian Mulroney devrait communiquer avec George Bush pour inviter les États-Unis à prendre des mesures sévères. Tant que la liberté ne sera pas rétablie dans les pays baltes, et tant que l'Union soviétique ne s'engagera pas à établir un régime de libre entreprise, aucune aide économique ne devrait être accordée à l'Union soviétique. La situation exige que des mesures soient prises immédiatement<sup>46</sup>...

---

45. *Ibid.*, p. 17 541-17 542.

46. *Ibid.*, p. 17 544.

## La consternation des parlementaires canadiens

La réaction des parlementaires canadiens se déploie sur trois axes. Le premier est celui de la consternation. La réaction la plus partagée entre les députés est celle de l'espoir déçu : une équipe de dirigeants réformateurs à la tête de l'Union soviétique, voire Mikhaïl Gorbatchev lui-même, peut retrouver les réflexes de leurs prédécesseurs et utiliser des méthodes autoritaires. Par exemple, utiliser le prétexte (considéré comme plus ou moins crédible) du refus du service militaire pour utiliser la répression contre les républiques baltes, comme le relève Jesse Flis<sup>47</sup>. De son côté, Bill Blaikie soulève qu'elles auraient pu être « un projet pilote de la *perestroïka* », en particulier sur les projets de transition vers une économie de marché<sup>48</sup>. Gerry Weiner, pour sa part, est déçu de constater le non-respect de l'Acte final d'Helsinki et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par le gouvernement soviétique<sup>49</sup>. En résumé, lorsqu'ils voient l'évolution générale des événements, les parlementaires sont déçus. Ils la prévoyaient prometteuse, dans la perspective de relations Est-Ouest considérées jusqu'à ce moment en voie d'apaisement.

Le second axe est celui de la dénonciation de l'intransigeance du gouvernement soviétique dans la situation présente et dans les mois précédents. La première partie de l'explication officielle fournie par l'ambassadeur soviétique Richard Ovinnikov, que ce sont les dirigeants baltes qui portent la responsabilité par leurs « positions extrémistes<sup>50</sup> », est toujours mise en opposition avec la situation sur le terrain. La seconde partie de l'explication officielle, que les gouvernements des républiques baltes doivent négocier selon la loi soviétique, est aussi critiquée. À ce sujet, Bill Blaikie résume la pensée de plusieurs députés dans son intervention :

Le problème comporte deux volets. Premièrement, le fait pour les républiques baltes d'accepter le processus constitutionnel ou constitu-

47. *Ibid.*, p. 17 524.

48. *Ibid.*, p. 17 536.

49. *Ibid.*, p. 17 541.

50. *Ibid.*, p. 17 532. Le secrétaire d'État Clark utilise cette expression pour résumer le ton du communiqué qu'il a reçu de l'ambassadeur Ovinnikov.

tionnalisé de séparation équivaut à accepter la constitution soviétique. [...] Le second volet, sur lequel les porte-paroles soviétiques n'insistent jamais sauf si vous leur demandez, est le fait qu'à la fin de la période de cinq ans, toute séparation, même si elle est ratifiée par un référendum — et je ne crois pas me tromper en disant cela — doit être approuvée par Moscou<sup>51</sup>.

Ils ont mis le doigt sur le dilemme des républiques baltes. L'argument principal pour justifier leur indépendance est l'illégalité de leur annexion à l'Union soviétique, faite sur la base d'un protocole secret. Or, négocier selon la législation soviétique revient à reconnaître une appartenance à l'URSS. Les députés mettent aussi le doigt sur l'autre aspect du problème : la loi soviétique sur la sécession. Adoptée en avril 1990, elle doit réguler le cadre des négociations. Par contre, comme le rappelle Eugène Zaleski, historien, spécialiste des économies du bloc socialiste et directeur de recherche au Conseil national de la recherche scientifique (CNRS), cette législation accumule les obstacles légaux à l'indépendance :

Une fois admis le principe de la séparation, la République doit commencer par organiser un référendum à scrutin secret dans un délai de 6 à 9 mois, les « oui » devant représenter deux tiers des suffrages exprimés. À ce stade, le Soviet suprême de l'URSS recouvre ses prérogatives : il lui appartient de constater la légalité du référendum et d'imposer éventuellement un nouveau scrutin dans un délai de 3 mois ; de soumettre, pour commentaire, les résultats à toutes les républiques de l'URSS. Puis au Congrès qui en débattrait. La période transitoire de 5 ans débute au terme de ce processus, d'une durée indéterminée. Elle est destinée à régler tous les problèmes soulevés par la sécession en ce qui concerne notamment les intérêts économiques, les installations militaires et les intérêts stratégiques de l'URSS. Diverses formalités sont à remplir au cours de cette période transitoire. La dernière année, il suffit que 10 % de la population doutent des bienfaits de la séparation pour qu'un nouveau référendum soit organisé. Si la sécession ne rassemble pas deux tiers des voix en sa faveur, le référendum ne pourra pas être renouvelé avant dix ans<sup>52</sup>.

---

51. *Ibid.*, p. 17 536.

52. Eugène Zaleski, « La crise du pouvoir en URSS (1988 — juillet 1991) », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 22, n° 2 (1991), p. 21.

Le troisième et dernier axe d'intervention des députés est celui de la coïncidence troublante. Plusieurs députés soulèvent que l'Union soviétique intervient dans les républiques baltes alors que l'attention est tournée vers la crise du golfe Persique. Rappelons que le présent débat a été repoussé par celui sur la situation au Koweït. La coïncidence soulève la question suivante : est-ce que le gouvernement soviétique a sciemment profité de la situation au Moyen-Orient pour agir ? La majorité des députés partagent le sentiment de Bill Blaikie :

En ce qui concerne le Golfe, je ne suis pas sûr. Ma carrière politique m'a suffisamment appris à me méfier pour ne pas croire aux coïncidences dans toutes sortes de circonstances, mais je crois qu'il est juste de dire que les incidents dans le Golfe distraient des événements dans les républiques baltes. Qu'il y ait une intention délibérée ou non est presque accessoire, en réalité<sup>53</sup>.

Par contre, quelques-uns d'entre eux vont rejoindre l'interprétation des événements donnée par Alex Kindy. En mobilisant l'Histoire au service de son argumentation, et en citant le *Globe and Mail* du 10 décembre 1990, il déclare :

« Est-ce que par coïncidence que les autorités soviétiques ont décidé d'écraser le soulèvement hongrois en 1956 pendant que le monde occidental était occupé par la crise de Suez, ou que Staline a envoyé ses chars d'assaut dans les républiques baltes le jour où les nazis sont entrés dans Paris ? » L'auteur croit que non. Il ne voit pas non plus une simple coïncidence dans le fait que, pendant que le reste du monde est concentré sur la menace de guerre dans le golfe Persique, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev semble se préparer à écraser le mouvement indépendantiste dans la région de la Baltique et dans d'autres républiques soviétiques<sup>54</sup>.

Plus loin, il ajoute : « J'espère qu'il n'y a pas eu de marché de conclure entre les États-Unis et l'Union soviétique au sujet du Moyen-Orient pour ce que nous appelons le nouvel ordre mondial. "Votre sphère d'influence sera le Moyen-Orient et la nôtre l'Europe de l'Est"<sup>55</sup> ».

53. *Débats de la Chambre des communes*, 21 janvier 1991, p. 17 537.

54. *Ibid.*, p. 17 527.

55. *Ibid.*, p. 17 528.

En somme, M. Kindy craint que les républiques baltes servent de monnaie d'échange dans une négociation au sujet des sphères d'influence qui rappellerait pour certains les accords de Yalta.

### **GORBATCHEV EST-IL CELUI QU'ON CROIT ?**

Si les députés se posent de sérieuses questions sur les intentions du gouvernement soviétique, ils s'en posent de plus sérieuses, voire de plus graves, concernant le chef de l'État soviétique. Ils veulent définir le rôle qu'occupe Mikhaïl Gorbatchev dans toute cette affaire, car c'est autour de cette figure que se cristallisent les préoccupations et les interrogations des parlementaires. Au travers de leurs déclarations se dégagent deux thèses pour expliquer le rôle du président soviétique dans cette situation : la thèse de la « victime » versus la thèse du « comploteur ».

La thèse de la victime est celle qui est la plus répandue parmi les parlementaires. Elle veut que Mikhaïl Gorbatchev soit tombé sous l'influence des éléments conservateurs au sein du PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique), qui l'ont convaincu de faire preuve de fermeté face aux revendications indépendantistes des peuples baltes. Elle est résumée par Alex Kindy, qui fait le lien avec la situation au Moyen-Orient :

À mon avis, ces pénuries sont l'œuvre des forces conservatrices qui veulent maintenir l'ancien régime et qui sabotent les réformes des gens progressistes qui entourent M. Gorbatchev. [...] Il semble que les forces conservatrices en Union soviétique, des forces vraiment communistes et réactionnaires, se réjouissent de ce qui se passe dans le Golfe, parce qu'elles pourront s'emparer du pouvoir<sup>56</sup>.

Pour éclairer le sens de cette déclaration, il faut se rapporter au remaniement que le président Gorbatchev a effectué dans son gouvernement à la fin 1990. À cette occasion, il a fait entrer dans son équipe des personnes identifiées au courant conservateur du PCUS, en particulier le premier ministre Valentin Pavlov et le ministre de l'Intérieur Boris Pougov<sup>57</sup>. Toutefois, certains députés, dont Terry

---

56. *Ibid.*

57. Georges Sokoloff, *Métamorphose de la Russie, 1984-2004*, Paris, Fayard, 2003, p. 204.

Clifford, vont plus loin que leurs collègues dans l'incrimination de Gorbatchev et émettent la thèse du comploteur. Selon celle-ci, Mikhaïl Gorbatchev a envoyé l'armée dans les républiques baltes en toute connaissance de cause et il a lui-même donné l'ordre d'intervenir. À ce sujet, M. Clifford déclare : « *Même si Gorbatchev a émancipé le Soviet et cette partie du monde pour que l'autodétermination ait l'air possible avec des élections libres [...], nous voyons maintenant qu'il cachait en fait ses véritables intentions*<sup>58</sup>. » Pour conclure sur sa responsabilité, Kristina Spohr Readman souligne que le 8 janvier, le président soviétique a rencontré ses collaborateurs (Valentin Pavlov, Boris Pougou, le ministre de la Défense Dimitri Yazov et le directeur du KGB Vladimir Krioutchkov) pour décider de la marche à suivre concernant les républiques baltes. Par contre, il n'est pas possible, aujourd'hui encore, de connaître les propos exacts échangés lors de cette réunion<sup>59</sup>.

En plus de la responsabilité, directe ou non, de Mikhaïl Gorbatchev, les parlementaires se posent une autre question à son sujet : que va-t-il advenir de lui ? Deux hypothèses sont posées, chacune liée à l'une des thèses exposées ci-dessus. Si Gorbatchev a bien perdu le contrôle de son gouvernement, doit-on prévoir, comme le soulignent Patrick Boyer et Bill Blaikie, la montée en puissance des forces armées et une nouvelle flambée de violence dans le pays<sup>60</sup> ? Par contre, si Gorbatchev est lui-même impliqué dans ces événements, doit-on demander, comme le souligne le député progressiste-conservateur Benno Friesen, sa mise à l'écart de la présidence de l'Union soviétique<sup>61</sup> ?

## LA RÉPONSE DU CANADA, SELON LES PARLEMENTAIRES

Au-delà de leur consternation et afin d'identifier les responsables, les parlementaires soumettent leurs propositions de sanction, qu'elles soient de leur réflexion propre ou qu'elles soient tirées des suggestions envoyées par leurs électeurs. Elles répondent au

58. *Débats de la Chambre des communes*, 21 janvier 1991, p. 17 553.

59. Readman, *loc. cit.*, p. 24-25.

60. *Débats de la Chambre des communes*, 21 janvier 1991, p. 17 536 et 17 547.

61. *Ibid.*, p. 17 545.

plan d'action du gouvernement Mulroney, qui est présenté par Joe Clark. Il comporte deux volets. Le premier est d'agir sur le plan des relations bilatérales entre le Canada et l'Union soviétique. Il appuie d'abord le maintien des sanctions économiques déjà adoptées et l'adoption de sanctions supplémentaires si le gouvernement soviétique persiste dans sa voie. Cette proposition est appuyée ou proposée par onze autres députés durant leurs interventions. Il appelle ensuite à l'envoi d'une délégation de parlementaires canadiens afin d'afficher la solidarité du Canada envers les républiques baltes. Cinq autres députés vont proposer cette idée au cours de leurs déclarations. Puis, Joe Clark mentionne que la présence consulaire canadienne a été augmentée à la suite des interventions de l'armée soviétique et que l'envoi d'aide humanitaire et de fournitures médicales destinées aux populations baltes a été accéléré. Enfin, il propose la mise sur pied d'un centre d'information sur les républiques baltes<sup>62</sup>. En plus de proposer des mesures analogues, les parlementaires y ajoutent deux autres propositions. La première, amenée par la ministre Pauline Browes et Paul Martin (durant leurs interventions respectives), est de faciliter l'accueil des ressortissants provenant des républiques baltes<sup>63</sup>. La seconde, proposée entre autres par le député libéral Joe Fontana, est de rompre avec la posture diplomatique traditionnelle du Canada sur cette question et d'accorder la reconnaissance diplomatique pleine et entière aux républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie<sup>64</sup>.

Le second volet du plan d'action présenté par Joe Clark est de transporter la question devant les organisations internationales. Il en identifie deux en particulier. Le premier est le Conseil de sécurité des Nations Unies, où le Canada peut lui soumettre une motion dénonçant les agissements de l'Union soviétique. Le second est de convoquer une réunion spéciale de la CSCE sur le sujet. Ces deux propositions sont reprises par respectivement douze et neuf autres députés lors de leurs déclarations. Par contre, tous sont extrêmement réalistes sur la portée de ces initiatives. Au Conseil de sécu-

---

62. *Ibid.*, p. 17 529-17 534.

63. *Ibid.*, p. 17 540 et 17 543.

64. *Ibid.*, p. 17 555.

rité, l'Union soviétique dispose du droit de veto. À la CSCE, les députés redoutent que l'URSS use de méthodes détournées pour toujours remettre la question à plus tard. Afin d'assurer la coordination entre les pays occidentaux, Joe Clark propose de travailler dans le cadre de l'OTAN<sup>65</sup>. Enfin, quatre députés (Alan Redway, Jesse Flis, Stan Keyes et George Proud) ont proposé l'envoi d'observateurs internationaux, munis d'un mandat des Nations Unies ou de leur gouvernement respectif, afin de rapporter ce qui s'est passé dans les républiques baltes<sup>66</sup>.

## CONCLUSION

En conclusion, ce qu'il faut d'abord retenir des différentes interventions qui ont lieu ce soir-là pour préparer la réponse du gouvernement canadien, c'est l'appréciation que les parlementaires ont de ces événements : l'évolution générale de la situation internationale vient d'être brutalement modifiée par les événements survenus en Union soviétique. Les interventions des troupes soviétiques dans les républiques baltes les 13 et 20 janvier 1991 jettent le doute sur la pérennité des réformes menées par le gouvernement soviétique. Celles-ci remettent désormais en question, aux yeux des parlementaires canadiens, la légitimité du président Mikhaïl Gorbatchev comme leader de l'URSS. Les députés ont espéré beaucoup de cette évolution. Au plan international, la chute du mur de Berlin et les réformes initiées en Union soviétique ont enfin laissé présager la fin de la guerre froide. Ce postulat se vérifiait peu à peu dans l'évolution des relations entre le Canada et l'Union soviétique. Depuis 1945, les relations entre les deux pays étaient conditionnées par la confrontation entre les deux blocs idéologiques. Lorsqu'Ottawa a entrepris des démarches pour accroître ses échanges avec Moscou, la solidarité due à ses alliés occidentaux a limité sa marge de manœuvre. Maintenant que cette hypothèque est levée, les liens canado-soviétiques allaient peu à peu se développer et se diversifier.

Les parlementaires ne sont toutefois pas naïfs. La situation de l'Union soviétique et de son président est critique et ne va pas se

65. *Ibid.*, p. 17 533.

66. *Ibid.*, p. 17 526-17 527, 17 542, 17 548 et 17 554.

résoudre en un jour. Ils savent que l'un des enjeux cruciaux de cette transition est celui des républiques baltes. L'enjeu est épineux pour Mikhaïl Gorbatchev, il l'est aussi pour eux. Dans les deux cas se profile la question de l'intégrité d'une fédération et de l'activisme de populations particulières. Mais pour les parlementaires canadiens, voir les soldats soviétiques entrer dans les capitales lettone et lituanienne est un point de non-retour. C'est ce qu'ils vont signifier lors de ce débat tenu le 21 janvier 1991. Désormais, il leur sera difficile d'accorder leur confiance au gouvernement soviétique et ils vont maintenant peser et soupeser leurs déclarations lorsque viendra le temps de commenter une déclaration du président soviétique. En plus de cette méfiance, cette intervention ébranle certaines idées, voire des certitudes que les députés ont au sujet de l'URSS et a fait naître plusieurs interrogations dans leur esprit. Est-ce que les réformes initiées en Union soviétique peuvent être réversibles, vraisemblablement pour le pire ? Peut-on toujours faire confiance à Mikhaïl Gorbatchev ? Enfin, est-ce que le Canada dispose toujours de leviers de pression pertinents sur lesquels s'appuyer lorsqu'il s'agit de mener une politique étrangère plus ferme ? Ces questions qui mettent en cause l'un des acteurs majeurs de la vie internationale vont toutefois vite être écartées de l'ordre du jour des parlementaires, car une autre crise, de nature constitutionnelle, réclame leur attention en ce début d'année 1991 : les premiers débats autour de ce qui va devenir l'accord de Charlottetown ont lieu. Les députés de la Chambre des communes devront, eux aussi, se pencher sur l'avenir d'un État fédéral et sur le droit à l'autodétermination de l'un de ses membres constitutifs.